

Gestion de patrimoine TD

Détails importants
concernant les informations
sur le titulaire du compte de
Conseils de placement privés,
Gestion de patrimoine TD



Renseignements importants concernant le risque lié à l'effet de levier

L'utilisation de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte un risque plus important qu'un achat au comptant seulement.

Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, votre obligation de rembourser le prêt et de payer les intérêts selon ses modalités demeure la même, même si la valeur des titres achetés diminue.

Une stratégie de placement qui repose sur des fonds empruntés peut donner lieu à des pertes sensiblement plus importantes par rapport à une stratégie qui ne repose pas sur de tels fonds.

Remarque importante pour les initiés et les actionnaires importants

Pour maintenir l'égalité des chances de tous les investisseurs et conformément aux règlements applicables à l'industrie des valeurs mobilières canadiennes, les initiés et les actionnaires importants de sociétés cotées en bourse sont tenus de divulguer leur statut au moment d'ouvrir un compte de courtage et de communiquer les changements de statut dès qu'ils ont lieu.

Les initiés et les actionnaires importants sont en outre tenus de divulguer leur statut lorsqu'ils passent des ordres sur des titres émis par la société à laquelle ils sont associés ou qui sont liés à celle-ci, et que les ordres sont placés à une bourse ou à un marché au Canada.

La même exigence de divulgation s'applique si vous avez une autorisation de négociation ou une procuration à l'égard du compte d'une autre personne et que vous effectuez des opérations en leur nom et que vous ou l'autre personne êtes un initié ou un actionnaire important des titres de l'émetteur. Cette exigence s'applique également aux comptes dans lesquels un initié ou un actionnaire important a un intérêt financier.

Les initiés et les actionnaires importants doivent communiquer avec leur conseiller en placement et divulguer leur relation avec la société avant de placer de tels ordres.

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients. Veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de renseignements ou mettre à jour votre statut d'initié ou d'actionnaire important, notamment si vous êtes un initié assujetti.



Conseils de placement privés Gestion de patrimoine TD est une division de TD Waterhouse Canada Inc., filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. – Membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

40173 (0516)